



LA SYRIE :
le problème de la pénurie d'eau et sa
répercussion dans la politique extérieure
d'Etat

Mémoire de géopolitique du

lieutenant-colonel Nikolay ALESHCHENKO

dans le cadre du séminaire « Géopolitique du Proche et
Moyen-Orient »

Directeur : Monsieur l'Ambassadeur M. BONNEFOUS

AVRIL 2002

Fiche documentaire

1 – La Syrie : le problème de la pénurie d'eau et sa répercussion dans la politique extérieure d'Etat.

2 – Lieutenant-colonel Nikolay ALESHCHENKO (Russie)

3 – Avril 2002

4 – Groupe B6

5 – Mémoire de géopolitique

6 – Evidemment, le problème de la pénurie d'eau au Proche et Moyen-Orient influe sur la situation intérieure de chaque Etat de cette région et ses relations avec les pays voisins. Dans ce mémoire, l'auteur fait une tentative de considérer la politique de la Syrie à travers le prisme de son problème du manque d'eau.

7 – Mots clés : l'eau, la Syrie, Israël, le Liban, la Jordanie, l'Irak, la Turquie, l'Euphrate, le Tigre, le Jourdain.

LA SYRIE : le problème de la pénurie d'eau et sa répercussion dans la politique extérieure d'Etat

Sommaire

PREMIERE PARTIE : LES GENERALITES

La Syrie (certaines données statistiques)

Le contenu du problème

DEUXIEME PARTIE : L'ENSEMBLE LIBAN-ISRAEL-JORDANIE-SYRIE SUR LE JOURDAIN

La situation générale dans cette région

Les relations entre la Syrie et Israël

Les relations entre la Syrie et l'Irak

Les relations entre la Syrie et le Liban

TROISIEME PARTIE : L'ENSEMBLE TURQUIE-IRAK-SYRIE SUR L'EUPHRATE ET LE TIGRE

La situation générale dans cette région

Les relations au sein de triangle : la Turquie, l'Irak et la Syrie

Le problème du GAP (Güneydogu Anadolu Projesi ou projets d'Anatolie du Sud-Est)

Plutôt que d'être nécessaire à la vie,

l'eau est la vie elle-même.

Saint-Exupéry

Introduction

L'eau est devenue les dernières années un sujet de préoccupation à l'échelle planétaire. Cette ressource indispensable et irremplaçable est particulièrement mal répartie. Le Moyen et le Proche-Orient sont les zones les plus menacées. Il s'agit d'une matière première exceptionnelle puisque vitale et la seule dont l'utilisation a un impact en retour sur le gisement. L'analyse de la question hydraulique ne peut pas se résumer à des données purement techniques et économiques, à de simples analyses de volumes et de flux. L'eau raconte la société. Les facteurs sociaux et politiques sont aussi déterminants. L'utilisation de la ressource, sa destination compte autant que le simple décompte des quantités consommées. Le partage d'une ressource médiocre et irrégulièrement répartie pose de multiples problèmes de tous ordres. Concurrences et conflits, déjà anciens, ne font que s'aviver, s'exacerber à l'intérieur des espaces nationaux entre les villes, les usines et les champs mais aussi entre les Etats. Les arbitrages sont des plus en plus difficiles à rendre. L'eau, son usage, son appropriation sont plus que jamais un enjeu dans le monde arabe. La problématique de l'eau donc au cœur des conflits ou crises qu'a connus cette partie du monde.

Mais, comme partout, toute généralisation y est impossible. Certaines régions sont riches en ressources hydrauliques, d'autres ont les plus grands mal à se débarrasser de quantités d'eau considérables qui perturbent leur cadre écologique et entravent leur niveau de vie, alors que d'autres encore sont classées parmi les régions les plus pauvres en eau. A l'opinion de l'auteur de cet ouvrage, les pays de cette région peuvent être divisés en trois catégories au regard des ressources aquifères. Le Liban et la Turquie disposent de réserves convenables, l'Irak et la Syrie sont dépendants du bon vouloir de la Turquie qui contrôle en amont leurs principales sources à savoir le Tigre et l'Euphrate. La situation de la Jordanie et d'Israël est, en ce sens, critique. D'ailleurs, on peut composer deux groupes:

- l'ensemble Liban-Israël-Jordanie-Syrie sur le Jourdain;
- l'ensemble Turquie-Irak-Syrie sur l'Euphrate et sur le Tigre.

Comme vous voyez seulement la Syrie, qui est présente dans tous les deux groupes.

Dans cet ouvrage on a essayé de considérer les problèmes de la Syrie avec ses voisins, liés aux ressources en eau.

I. Les généralités

11. La Syrie (certaines données statistiques)

La Syrie, l'un des pays riverains situés sur la partie inférieure de l'Euphrate compte 17 millions d'habitants, la croissance démographique est de 2,8%. L'Euphrate fournit 90% de l'eau douce nécessaire. Plus de moitié des Syriens habitent dans les villes.

Les frontières : 2 413 km

Méditerranée	183 km	7,6%
Turquie	845 km	35,0%
Irak	596 km	24,7%
Jordanie	356 km	14,8%
Israël	74 km	3,1%
Liban	359 km	14,8%

Géographiquement, la Syrie peut être divisée en quatre régions :

- la région du littoral, comprise entre les montagnes et les plateaux qui s'étendent du nord au sud, parallèlement, à la mer, est réduite à une façade étroite de 175 km jalonnée de petites plaines. Cette zone, idéale pour les cultures maraîchères et fruitières, possède la plus grande concentration démographique de la Syrie ;
- l'avant-pays syrien, constitué par deux chaînes de massifs montagneux qui bordent la dépression centrale, où s'écoule l'Oronte ;
- la région intérieure ou région des plaines. Plusieurs provinces naturelles formeront cet ensemble qui constitue une zone vitale pour l'économie syrienne. Au nord-ouest, le bassin d'Alep forme une vaste cuvette arrosée par les eaux du Koweik où se pratiquent les cultures du blé, du coton et de l'orge. Au nord-est, enserrée entre l'Euphrate et le Tigre, la Djézireh (« île » en arabe) est une plaine riche de céréales et bien arrosée qui a attiré les immigrants et dont la mise en valeur se poursuit grâce à la réalisation des projets d'irrigation (barrages sur l'Euphrate et le Khabour). Les régions de Homs et Hama, le long de l'Oronte, possèdent un système très ancien de norias pour arroser des terres où sont cultivés arbres fruitiers, vignes et depuis peu le coton et la betterave sucrière. Enfin, au sud, au pied des reliefs, les oasis, comme celle de Damas que traverse le Barada, bénéficient des sources pour leurs productions maraîchères et fruitières.

- la région des déserts, formée par les steppes, qui s'étendent en direction des frontières avec la Jordanie et l'Irak.

Bien que la Syrie soit sous une pression croissante du manque de ressources en eau, elle profite de plus d'une source principale : l'Euphrate au nord, et le Yarmuk dans le sud. Cependant, la Syrie n'est pas capable de garantir la distribution de ces deux sources, étant donné que l'Euphrate coule depuis la Turquie et que la Syrie partage le Yarmuk avec ses voisins riverains Israël et la Jordanie. Ces deux situations posent des problèmes pour la Syrie, qui se considèrent dans ce mémoire. Les plans syriens pour la consommation d'eau ont comme cœur l'accroissement de l'emploi de l'irrigation afin d'agrandir son secteur agricole, un secteur clé de l'économie dont le bilan est au-delà des 30% du PNB. La Syrie s'implique davantage dans la sécurisation des ressources en eau, plutôt que dans l'optimisation des ressources disponibles. Si elle arrivait à obtenir de telles garanties, la Syrie serait en mesure d'améliorer la rentabilité de son secteur agricole.

12. Le contenu du problème

Pendant longtemps, les disponibilités en terres arables nécessaires au développement de l'humanité retiennent l'attention d'une manière prioritaire. Avec la croissance démographique et économique, l'urbanisation et l'intensification agricole mettent en lumière un nouveau risque majeur : le manque d'eau douce. La région ne compte que 2,5% du total des eaux du globe. A cette rareté générale s'ajoute une répartition zonale particulièrement inégale qui fait du Proche et Moyen Orient une espace aux potentialités réduites. La contrainte hydraulique y est donc très forte.

Les conflits liés au partage des eaux risquent de se multiplier à l'époque contemporaine à cause d'une part de l'accroissement de la demande, des possibilités techniques pour endiguer, capturer, voire détourner un fleuve et d'une carence du droit international pour régler de tels différends.

121. Le bassin du Jourdain

« ... la lutte concernant la ressource en eau limitée et menacée pourrait rompre des liens déjà fragiles entre des états régionaux dont le résultat serait des bouleversements sans précédent dans la région ».° La probabilité qu'un conflit naisse à cause du déséquilibre militaire dans le bassin du Jourdain semble être loin, en particulier si on considère la position d'Israël comme puissance hégémonique au Moyen Orient. Cependant, la

prééminence israélienne dans le domaine militaire est bien une source de tension. Cela a provoqué indirectement les activités terroristes des groupes fondamentalistes. On pourrait débattre longtemps sur le fait de savoir si de telles activités ont ou auront suffisamment d'impacte pour déclencher un conflit plus étendu dans le bassin du Jourdain.

122. Les bassins du Tigre et de l'Euphrate

La Turquie utilise sa position amont sur le réseau hydrologique du Proche et du Moyen-Orient pour renforcer sa stratégie de domination régionale. Elle se considère propriétaire du Tigre et de l'Euphrate voire des eaux provenant du Taurus et entend négocier ses ressources en eau principalement avec la Syrie et l'Irak comme d'autres vendent leur pétrole... Ainsi, le vaste projet hydroélectrique et d'irrigation baptisé GAP (Güneydojn Anadolyn Projesi) limite très nettement le flux vers ces deux Etats « avals »; il vise à la fois à développer les provinces kurdes en territoire turc (irrigation) pour mieux les contrôler tout en régulant la pression exercée sur Damas et Bagdad pour contrer leur soutien aux mouvements séparatistes kurdes.

Directeur général de l'International Center for Agricultural Research in the Dry Areas (ICARDA), M. Adel El Beltagy souligne que « l'écart entre les ressources en eau et la demande ne cesse de se creuser et que l'équation entre la disponibilité hydraulique et les besoins alimentaires devient chaque jour plus difficile à résoudre au Proche-Orient ». Dans certains cas, les ressources « conventionnelles » (fleuves, rivières, nappes souterraine) ne suffisent à satisfaire les besoins de l'agriculture, de l'industrie et de l'approvisionnement des villes. Les deux tiers des pays arabes disposent de moins de 1000 m³ d'eau par habitant et par an, ce qui est considéré comme le seuil de pénurie », explique un rapport de la Ligue arabe. A 500 m³, la situation devient critique et, à moins de 100 m³, il faut faire appel à des sources d'eau non conventionnelles, comme le dessalement ou la réutilisation des eaux usées. La Jordanie et Israël se trouvent déjà dans ces deux dernières tranches. « Si rien n'est fait, le déficit en Jordanie passera de 155 Mln de m³ en 1999 à 485 Mln en 2020 », estime expert hydrologue M. Shatanaoui.

C'est évident que toute décision d'importance relative à l'exploitation des ressources

°J.Starr et D.Stoll, Resources in the middle East, p.270

en eau nécessite des discussions à l'échelle régionale, voire internationale selon les cas. Cette contrainte est encore plus dimensionnelle dans les régions défavorisées des ressources hydrauliques.

II. L'ensemble Liban-Israël-Jordanie-Syrie sur le Jourdain

21. Le Jourdain

Le bassin hydraulique du Jourdain est d'une grande complexité. Long de 93 km, ce fleuve traverse Israël, la Jordanie, le Liban et la Syrie, avant de se jeter dans la mer Morte. Il naît de la confluence de quatre rivières, qui prennent leur source en endroits différents de la région, sans tenir compte des frontières en place et sans aucun respect pour les considérations politiques ou stratégiques des pays considérés :

- le Yarmouk, principal affluent, qui prend sa source en Syrie ;
- le Baniyas dont la source se trouve sur le plateau du Golan syrien occupé par Israël ;
- le Hasbani affluent du haut Jourdain qui prend sa source au sud du Liban occupé par Israël ;
- le Dan, qui coule entièrement à l'intérieur des frontières d'Israël.

Le cours supérieur du Jourdain se jette dans le lac de Tibériade avec environ 550 millions de m³ d'eau. Etant donné qu'Israël prend entre 350 et 500 millions de m³ de ce lac en raison du système du National Waters Carrier, une quantité d'eau salée de seulement 60 millions de m³ s'écoule dans le cours inférieur du Jourdain, lui, alimenté de 270 millions de m³ par des sources et de petits affluents. De plus, au-dessous du lac de Tibériade s'écoule le Yarmouk avec 450 à 475 millions de m³ comme source majeure dans le Jourdain. Le Yarmouk constitue la frontière nord entre la Jordanie et la Syrie. Cependant, Israël est également devenu pays riverain sur une longueur de 15 km suite à l'occupation de ce territoire. La plus grande partie du bassin du Yarmouk est située sur le territoire de la Syrie qui est en concurrence avec la Jordanie pour l'obtention d'eau. Le problème principal du Yarmouk est dû au fait que l'eau des inondations hivernales absolument nécessaire se perd par manque de barrages tandis qu'Israël a tout simplement pompé cette eau dans le lac de Tibériade et a utilisé celui-ci comme bassin de retenue.

Tous les ans, Israël prend quelque 490 millions de m³ d'eau du Jourdain qui a un débit d'environ 1 200 millions de m³. L'eau est utilisée pour l'arrosage du désert de Néguev et pour l'alimentation des grandes villes. Etant donné que la Syrie et la Jordanie, elles aussi, prennent de l'eau du Jourdain, le volume d'eau qui s'écoule définitivement dans la mer Morte approche les 200 millions de m³.

22. Israël et la Syrie

221. La position d'Israël

Les ressources en eau douce de l'état d'Israël proviennent du bassin du Jourdain, notamment par captage au niveau du lac de Tibériade, et des eaux souterraines des nappes phréatiques.

Les quatre rivières, à savoir le Yarmouk, le Bénias, le Hasbani, le Dan, se rejoignent à l'intérieur du territoire israélien pour former le haut Jourdain qui se jette dans le lac de Tibériade, principale réserve en eau d'Israël. Il approvisionne le système de canalisations (National Waters Carrier), qui arrose le pays jusqu'au désert du Néguev.

La Guerre des Six Jours a permis à Israël de devenir le maître de la totalité de la vallée du Jourdain jusqu'à la Mer Morte mais surtout des nappes aquifères montagneuses de Judée et de Samarie d'une importance exceptionnelle dans une zone aride. La conquête du plateau du Golan, outre des considérations stratégiques, a également obéi à la prise de possession de la source du Baniyas contribuant à l'alimentation du lac de Tibériade. Ainsi, depuis l'occupation du Golan en 1967 et du Liban sud en 1978, Israël est en amont du réseau fluvial du haut Jourdain, la Syrie restant en amont sur la rivière Yarmouk. Jordaniens et Palestiniens, en aval, sont donc très mal lotis, la Jordanie ne disposant d'aucune ressource importante en eau et les Palestiniens ne pouvant disposer de leurs ressources gérées par Israël. Par ailleurs, ces dernières années, l'arrivée de plus en plus d'immigrants juifs a entraîné une forte demande en eau potable. Cette situation a été aggravée par l'épuisement observé de certaines réserves souterraines. Or, deux tiers de l'eau, dont dispose l'état hébreu, est utilisée pour l'irrigation, en particulier pour des cultures grandes consommatrices d'eau, comme le coton et les agrumes.

Le potentiel en eau de la Cisjordanie est, quant à lui, constitué de l'eau de surface fournie par le Jourdain et les cours d'eau et de l'eau souterraine de la nappe phréatique, régénérée grâce aux pluies. L'eau de ces nappes coule d'est en ouest, de la région montagneuse vers la plaine côtière.

222. L'historique des relations arabo-israéliennes

Le présent mémoire n'a pas pour but de considérer les détails des efforts déployés, par le passé, pour régler ce conflit par la voie de négociations (p.ex. plan de Johnston datant des années 1953-1956, projet de barrage « Maquarin » entre la Jordanie et la Syrie, le projet jordanien « East Ghor » (Canal dit du Ghor oriental)). Dans ce contexte, le Traité de Paix de 1994 mérite pourtant d'être regardé de près. Ce traité conclu en octobre 1994 entre Israël et la Jordanie détermine la répartition d'eau, la construction d'un barrage commun, des règlements importants relatifs à la manière commune de procéder dans la réduction des cours d'eau du Jourdain et du Yarmouk, prévoit un échange de données hydrographiques, justifie la coopération en matière de purification d'eau et crée un Joint Waters committee israélo-jordanien chargé de mettre en œuvre cet accord et de régler de futurs litiges. Ce traité de paix prévoit la répartition suivante de l'eau du Yarmouk : Israël a le droit d'utiliser 12 millions de m³ en été et 13 millions de m³ en hiver, la Jordanie obtient le reste. Israël est autorisé à prendre 20 millions de m³ supplémentaires en hiver.

En compensation, la Jordanie reçoit du Jourdain une quantité d'eau égale en été. La construction convenue d'un barrage commun sur le Yarmouk devrait permettre d'exploiter 50 autres millions de m³ d'eau. En hiver, la Jordanie peut employer en moyenne 20 millions de m³ d'eau du Jourdain. Il est prévu d'exploiter 25 autres millions de m³ d'eau par la construction de bassins de retenue sans pour autant limiter les droits d'utilisation d'Israël. L'utilisation de l'eau du Jourdain par Israël au niveau actuel est expressément déclarée dans le traité.

223. Les divergences entre Israël et la Syrie

Israël est le pays du Moyen Orient qui dispose du moins d'eau par habitant : 460 m³ contre par exemple 4000 pour le Liban et 2500 pour la Syrie. Compte tenu de l'inclinaison des bassins versants du Golan vers Israël, la question de l'eau constitue un enjeu essentiel pour Israël : le Golan, vraiment riche en eau, fournit 770 millions de m³ d'eau à l'Etat hébreu, soit le tiers de sa consommation annuelle. Le retour de la souveraineté syrienne sur le Golan signifierait le retour sur ce territoire d'environ 300 000 personnes, ce qui représenterait une ponction importante sur le potentiel hydraulique israélien.

Cette question pourrait être réglée de manière équilibrée. En effet, si pour Damas, la question du territoire n'est pas négociable, le problème de l'eau peut être traité selon les principes du droit international. La Syrie serait notamment prête à garantir la libre circulation des eaux vers le lac de Tibériade et le Jourdain et s'est déclarée prête à respecter le droit international en la matière. L'histoire du conflit dans le bassin du

Jourdain, et au Moyen Orient en générale, a entretenu le besoin en capacités militaires fortes, comme en témoignent Israël et la Syrie.

L'analyste Bowker croit que pour l'avenir proche, l'étendue militaire du conflit israélo-arabe se trouve dans « l'équation israélo-syrienne ». Il continue avec le constat que la Syrie est la seule nation de la région disposant de la capacité de monter une grande offensive contre Israël (même si cette capacité a été réduite suite au décès de son « parrain » principal, l'Union Soviétique), bien qu'une telle attaque soit vulnérable à la capacité supérieure de représailles d'Israël. Cependant, la supériorité technique des forces israéliennes ne menace pas nécessairement la paix régionale. Bowker croit qu'une ambition mutuelle d'éviter le conflit a eu pour résultat « ... une série de sous-entendus tacites et d'observation de certaines normes et règles. Les chaînes de communication... ont été raisonnablement efficaces ». Le maintien par Israël d'une capacité stratégique de dissuasion nucléaire est une source plus importante de tension au Moyen Orient.

Cependant, on peut se demander au quel degré elle exacerbe les tensions dans le bassin du Jourdain. En commun avec la plupart des états arabes, la Syrie a demandé qu'Israël devienne signataire au traité de non-prolifération nucléaire. Par ailleurs, la raison principale de l'outil de dissuasion israélien n'est pas la Syrie mais l'Iran. Néanmoins la rétention d'une telle capacité est témoin de la détermination israélienne de rester la puissance principale dans la région.

Dans le cadre du conflit de basse intensité, et en particulier de l'action terroriste, c'est Israël qui a souffert le plus, surtout à cause des actions de Hezbollah et de Hamas. Bien que l'on prétende que ces actions ne représentent aucune menace à la sécurité nationale d'Israël, on a pu constater qu'elles ont pour résultat des actions israéliennes de représailles contre les « pays hôtes » des groupes terroristes, y compris la Syrie et le Liban. Ces actions ont aussi l'effet d'imposer la volonté d'Israël de faire des concessions pendant les pourparlers de paix. Bowker cite un chroniqueur israélien: « Les dirigeants israéliens ne peuvent permettre aucune concession au Golan tandis que les proies de la Syrie tuent des soldats israéliens au Liban du Sud » .

Le Jourdain assure l'alimentation de 10 millions de personnes qui vivent dans cette région. C'est pourquoi la question de l'utilisation de l'eau du Jourdain représente l'un des plus grands obstacles sur le chemin menant à la paix au Proche-Orient. Les négociations entre Israël et la Syrie qui ont eu lieu à la mi-décembre 1999 ont mis l'accent entre autres sur le règlement du contrôle des sources du Jourdain que chaque état revendiquait pour lui-même. Les deux pays ont pourtant fait comprendre qu'ils seraient prêts à partager l'eau. Il

se peut que la répartition soit placée sous le contrôle des Etats-Unis. En tout cas, Israël refuse aux Syriens l'accès au lac de Tibériade.

L'eau est toujours au cœur des négociations israélo-syriennes, puisqu'un retrait israélien du Golan est directement lié aux ressources en eau entre ces deux pays. Selon la ligne choisie le tracé de la frontière, Israël conserverait ou perdrait tout ou partie de son contrôle sur les ressources en eau du Golan, d'où l'importance de la frontière internationale choisie par l'une ou l'autre des parties. Or, la Syrie reste déterminée à lier la paix avec l'état hébreu à une restitution complète du plateau du Golan.

L'ébauche d'une éventuelle coopération entre Israël et un pays arabe pourrait être basée sur l'échange du savoir-faire israélien en matière hydraulique, contre la paix et sans doute des possibilités de financement.

Jusqu'à présent tous les efforts entrepris pour résoudre équitablement le conflit israélo-arabe ont été marqués par un déséquilibre structurel qui empêchait le départ du processus de paix. Mais comment aboutir à un résultat satisfaisant alors que les autorités israéliennes les plus modérés étaient tentées d'exploiter les contradictions interarabes, afin de minimiser les concessions de l'état juif ? L'eau décide au Proche-Orient de la guerre ou de la paix.

L'objectif d'Israël, entouré de voisins arabes, était toujours de modifier à son profit la situation hydrographique. Ainsi, l'occupation du plateau du Golan notamment, lui offrit le statut stratégique de riverain amont du Jourdain, de ses sources et de ses affluents! Cette position lui permet de contrôler, à lui seul, 35 % de son approvisionnement hydraulique. Israël n'entend donc pas quitter cette place à moins qu'un accord ne lui garantisse le non-détournement de ces eaux, notamment par la Syrie! Si Israël peut compter sur une ressource suffisante grâce à un système d'irrigation très performant, la situation est critique pour la bande de Gaza, préoccupante pour la Cisjordanie et la Jordanie. A tous ses voisins, Israël demande d'abord d'œuvrer pour réduire les gaspillages surtout dans le domaine de l'irrigation avant d'envisager « partager la pénurie »...Néanmoins, avec l'Etat de Jordanie des accords de partage ont été signés en 1994, portant notamment sur la cession de la moitié des eaux du Jourdain.

Avec la Syrie la position israélienne apparaît beaucoup plus vulnérable. Comment ça a déjà été dit, Le Golan syrien fournit 770 Mln de m³ d'eau par an en Israël, soit un tiers de sa consommation annuelle. L'eau du plateau se déverse dans le lac de Tibériade, qui constitue la plus grande réserve pour Israël. Cette ressource est ensuite distribuée dans tout le pays, notamment vers le Sud, par le biais du National Waters Carrier. Sur cette question de la « fontaine » du Golan, deux conceptions opposent radicalement Israéliens et Syriens.

Les premiers justifient leur accès à cette ressource en arguant d'un droit d'usage, droit qu'ils ont cependant acquis par la force en annexant illégalement le Golan. Pour Israël, il est désormais inconcevable de se voir privé de tout ou partie d'une ressource exploitée depuis plus de trois décennies maintenant. « Avant la guerre de 1967, nous avions des problèmes car la Syrie détournait les sources d'eau du Golan, et le premier ministre estime que nous devons nous assurer que cela ne se reproduira plus », a déclaré à la reprise des négociations israélo-syriennes le porte-parole de M. Ehoud Barak, M. Gadi Baltiansky.

De leur côté, les Syriens s'appuient dans les négociations avec Israël sur une doctrine de souveraineté nationale classique. Comme le note un journaliste arabe, « le président syrien pour des raisons nationalistes, idéologiques et historiques, n'est pas prêt à accepter moins que ce qu'avait obtenu Anouar El Sadate, c'est-à-dire la paix en échange des territoires. Ce précédent de la restitution par Israël en Egypte de tout le Sinaï, y compris l'enclave de Taba, reste la référence ». En bref, l'eau comme la terre du Golan appartenant à la Syrie, c'est à elle et à elle seule que revient le droit de déterminer son usage.

Entre ces positions, apparemment inconciliables, des solutions pragmatiques peuvent être envisagées dans le cadre d'un accord de paix entre les deux pays. La plus probable est une reconnaissance de la souveraineté syrienne sur les eaux du Golan par Israël, Damas s'engageant en contrepartie à ne pas « couper les robinets » qui alimentent le lac de Tibériade. Des volumes de fourniture d'eau de la Syrie à Israël seraient alors négociés, à l'instar de ceux prévus dans le traité de paix israélo-jordanien. Dans ce cadre, un comité technique bipartite pourrait être chargé de contrôler les transferts, mais également d'étudier une exploitation commune de l'eau du Golan au profit des deux parties. La négociation est toutefois compliquée par la référence des deux parties à deux frontières différentes :

- les Israéliens ne reconnaissent que la frontière fixée par les puissances mandataires française et britannique en 1923 : elle leur laisse la rive Est du lac de Tibériade ;
- les Syriens revendiquent un retour à la ligne du 4 juin 1967 ; ce tracé, plus favorable pour Damas, prévalait avant le déclenchement de la guerre des Six jours et résultait du « grignotage » par les Israéliens comme par les Syriens des zones démilitarisées à la suite des accords de Rhodes (1949) ; il laisse à la Syrie plus de la moitié de la rive orientale du lac de Tibériade ainsi que le débouché du fleuve Jourdain sur le lac. Conformément au droit international, la Syrie aurait alors le droit d'utiliser l'eau du lac de Tibériade, au même titre qu'Israël. La paix entre Israël et la Syrie semble donc être une perspective à moyen ou long terme. Elle sera certainement ce que monsieur Barak a qualifié de « paix armée », car comme l'a déclaré en janvier 2000 M. Farouk El Chareh, le ministre syrien des Affaires Etrangères « bâtir un état de paix dans l'avenir signifierait transformer un état de conflit

(militaire) en un conflit politique, idéologique économique, commercial, etc.». Il faut compter sur la personnalité du nouveau président syrien moins dogmatique que son père, plus au fait des réalités internationales et plus enclines au compromis.

23. La Jordanie et la Syrie

La Jordanie subit actuellement une pression croissante à cause de la rareté de l'eau. Un taux de naissance élevé et un apport important d'ouvriers rentrant du Koweït et d'autres états du Golfe Persique après la guerre du Golfe, ont provoqué une croissance démographique de presque 4% par année. On estime à 5,7 millions de personnes la population de la Jordanie en 2005, à comparer avec 3,6 millions en 1995. Le scénario devient plus complexe quand on considère que la Jordanie partage ses ressources majeures en eau avec ses voisins : le Jourdain et le Yarmuk avec la Syrie et Israël, et les ressources souterraines avec la Syrie, l'Iraq et l'Arabie Saoudite. La consommation par personne est une des moins élevée du monde (205 m³), mais même cette consommation modeste est plus importante que l'offre. Cette année, on estime à 370 millions de m³ le déficit entre la demande et l'offre en Jordanie, ce qui s'élèvera jusqu'à 550 millions de m³ en 2005. Beaucoup de problèmes sont de leur fait : une mauvaise gestion, les fuites d'eau municipales et des réseaux d'irrigation, la pollution industrielle et une politique faible des coûts d'approvisionnement rendent pire la situation. Bien que l'on ait donné à l'agriculture la priorité d'usage des flux de surface en Jordanie, elle ne joue pas de rôle important dans l'économie nationale. L'importance accordée à la ressource en eau en Jordanie n'est donc pas autant poussée comme celle-ci en Israël, ni en termes idéologiques, ni en termes économiques. Néanmoins, la Jordanie s'est efforcée à améliorer une position qui se détériore, comme le prouve de son partenariat avec la Syrie pour le projet de construction d'un barrage dans le Yarmuk. Selon ce projet coopératif, la Jordanie allait se servir de la plupart de l'eau stockée par le barrage et de 25% de l'électricité produite. Mais, après l'imposition du veto de l'état israélien (auquel il a droit en tant qu'état riverain), la construction du barrage n'a pas encore commencé. D'ailleurs la Syrie n'avait pas voulu signer un accord trilatéral, puisque cela aurait impliqué la reconnaissance diplomatique d'Israël. Résultat : la Banque Mondiale a annulé l'application à la Jordanie des crédits, puisque ceux-ci n'auraient pas été donnés sans accord de tous les pays riverains. Le gouvernement jordanien souhaite accélérer la réalisation d'un grand projet – le barrage de l'Unité sur le Yarmouk. Décidé en 1987, cet ouvrage syro-jordanien n'a jamais vu le jour en raison de l'hostilité d'Israël, des réserves des bailleurs de fonds internationaux et des

vicissitudes des relations entre Damas et Amman. Mais la réconciliation syro-jordanienne intervenue après la mort du roi Hussein a remis ce projet sur le tapis.

D'autant que la Syrie a fait, au printemps 1999, un geste hautement symbolique en faveur de son voisin. Elle a fourni, pendant quatre mois, 70000 m³ /jour à la Jordanie, soit au total 8 Mln de m³ pour l'aider à surmonter les effets de la sécheresse. Une initiative fortement appréciée, car elle intervenait quelques semaines après qu'Israël avait annoncé qu'il ne serait pas en mesure de fournir pour 1999 les 50 Mln de m³ d'eau prévus par le traité de paix signé entre les deux Etats en 1994.[°] Dans la conception géopolitique syrienne seules deux puissances comptent vraiment au Machrek : Israël et la Syrie. Damas continue donc à penser que les petits Etats arabes de la région auraient mieux fait d'accepter ses conseils, voir sa tutelle, dans tout ce qui touche au conflit et aux négociations liées au processus de paix. Les autres acteurs devraient donc unir leur destinés à celle de Damas au nom de l'équilibre régional et afin de prévenir la domination israélienne dans la région.

De plus, la « Grande Syrie » s'étend sur le territoire de la Jordanie, et ce mythe est toujours aussi vivace à Damas. « La Jordanie a été créée pour démembrer la Syrie. Nous et les Jordaniens sommes un seul peuple et le jour viendra où nous serons réunis » déclarait le président Hafez-el-Assad en 1981.

Durant un long règne de plus de 45 ans, le roi Hussein, décédé en 1999, a suivi un chemin étroit conciliant les intérêts occidentaux et la nécessité pour la Jordanie d'asseoir son identité arabe. Il s'est ainsi certes rapproché de l'occident, mais il a aussi provoqué le mécontentement d'une partie de sa population et des autres pays arabes. Ainsi, Damas n'a jamais pardonné à la Jordanie sa mansuétude, puis sa coopération avec Israël qui ont débouché sur le traité de paix signé en 1994. Par cette alliance, la Jordanie s'est retrouvée impliquée dans l'alliance militaire israélo – turque, provoquant le mécontentement de la plupart des pays arabes.

Toutes ces raisons expliquent les relations conflictuelles qui existent entre ces deux Etats depuis la création de la Jordanie en 1949. Damas est même accusé de tentatives de déstabilisation, voir d'assassinat sur le territoire jordanien.

Cependant après la disparition d'Hafez-el-Assad les relations entre les deux pays se sont nettement resserrées. Depuis l'avènement du roi Abdallah, Damas n'a plus jamais

[°] Finalement l'Etat juif est revenu sur sa décision

exigé qu'il renonce au traité de paix avec Israël et qu'il durcisse le ton vis à vis de Tel-Aviv. L'important pour Damas, est que la Jordanie reste dans le camp arabe. L'arrivée au pouvoir de Bachar-el-Assad accélère le rapprochement entre les deux Etats, débuté avant son accession au pouvoir.

En octobre 2000, Jordaniens et Syriens ont officialisé le réchauffement de leurs relations en posant la première pierre du barrage hydroélectrique « El-Wahdat » (unité) dont 80% de la capacité, soit 100 millions de m³, devraient aller à la Jordanie ; Damas récupérant 80% de la production électrique.

L'amitié qui lie le nouvel homme fort de Damas au roi Abdallah II de la Jordanie, son aîné de trois ans (en octobre 2001 le Président syrien a visité Aman), paraît propice à l'apaisement définitif des tensions nées de la paix séparée avec Israël en 1994 ou de l'activisme des Frères musulmans syriens, intraitables opposants installés à Amman.

24. Les relations au sein du triangle : la Jordanie, Israël et la Syrie

Les exigences actuelles de la Syrie concernant le retrait d'Israël de « la ligne du 4 juin 1967 » (et, en particulier, du Golan) pourraient donner une part significative des garanties qu'elle cherche, en particulier - améliorer l'accès syrien aux ressources en eau. Plus important cependant c'est que cela lui permettrait de contrôler le flux coulant dans le lac de Tibériade, ce qui donnerait à la Syrie la capacité de détourner d'eau au détriment d'Israël – une situation qui n'est pas acceptable pour Israël. L'annonce de la construction d'un barrage Israélo-Jordanien sur le Yarmuk, perçue comme une tentative d'Israël de « créer un désaccord entre la Jordanie et la Syrie, qui avait originellement proposé le projet». La Jordanie s'est trouvée dans une position où elle a dû démentir les allégations selon lesquelles des plans israéliens existeraient pour construire un barrage dans une zone disputée avec la Syrie, ce qu'Israël a vivement nié. Suite à cet accord supposé des deux pays pour construire le barrage dans la zone de Himmah, le ministre syrien des affaires étrangères aurait averti les autorités jordaniennes qu'elles assumeraient « une grande responsabilité » si elles décidaient de changer la position du barrage.

Il est certain que ces comptes rendus déformés et ces rumeurs n'ont pas aidé le processus de paix. De telles actions irresponsables n'ont perpétué que la méfiance traditionnelle entre Israël et ses riverains, mais en même temps elles ont créé de nouvelles

tensions entre Israël et la Syrie. Une fois de plus, les ressources en eau semblent être au cœur du problème.

25. Le Liban et la Syrie

L'influence que la Syrie souhaite préserver au Liban répond à deux considérations principales :

- historique d'abord, car le Liban reste considéré comme une province abusivement séparée de la Syrie par la puissance mandataire française, « deux Etats indépendants, une nation », « la Syrie et le Liban sont un seul pays et un seul peuple », les formules employées par l'ancien chef de l'Etat, Hafez-el-Assad, résument la position syrienne et trouve sa traduction dans le refus de Damas d'ouvrir une ambassade à Beyrouth ;

-stratégique, ensuite, car la Syrie a toujours redouté d'être tournée sur son flanc droit par Israël. Il lui importait dès lors que le Liban se conforme aux positions syriennes vis-à-vis d'Israël et qu'il ne conclue pas de paix séparée. Ces raisons n'auraient pas permis de justifier une présence syrienne dans le pays du Cèdre si la guerre civile libanaise n'avait offert l'occasion à la Syrie d'intervenir militairement en juin 1976, à la demande d'abord de certains dirigeants chrétiens.

Cette présence armée avait pris, en novembre 1976, le nom de force arabe de dissuasion dont l'essentiel des contingents était en fait syrien. La part syrienne sera ensuite déterminante dans la résolution de la crise avec la signature, le 30 septembre 1989, de la Charte de réconciliation nationale. Connu sous le nom « d'Accords de Taëf », ce texte prévoyait notamment le regroupement (encore attendu) des forces syriennes dans la plaine de la Bekaa avant leur retrait ultérieur, dont la date n'était cependant pas fixée.

Ces accords, ainsi que le traité de fraternité, coordination et coopération, signé entre la Syrie et le Liban le 22 mai 1991, constituent aujourd'hui les fondements juridiques de la présence syrienne au Liban pour une période non définie.

Cette présence est d'abord militaire, avec le déploiement de 35 000 hommes sur l'ensemble du territoire libanais, à l'exception du Mont Liban maronite, du Chouf druze et Liban du Sud. A ces effectifs, il convient d'ajouter les 5 000 « moukhabarat » des services de renseignement syriens.

Le rôle de la Syrie se manifeste également dans le domaine économique : environ 500 000 de ses ressortissants seraient employés au Liban. Ces derniers représentent pour la Syrie une source de devises importantes. Les deux pays sont, par ailleurs, convenus de réduire leurs droits de douane de 25 % chaque année, dans la perspective de la mise en

place, à plus longue échéance, d'un « marché commun arabe ». Enfin, même si la Syrie se défend de toute ingérence dans les affaires intérieures libanaises, son influence sur la vie politique reste indéniable et trouve dans les divisions et les luttes intestines des partis et des hommes un champ propice pour s'exercer.

Le retrait des forces israéliennes du Liban sud en mai 2000 a certainement introduit une donne nouvelle. Désormais, on peut constater que les forces syriennes demeurent la seule armée étrangère présente sur le territoire libanais et Damas a perdu un atout : la légitimité internationale que lui procurait son soutien à la résistance anti-israélienne. La contestation de la présence militaire syrienne demeure aujourd'hui circonscrite à quelques personnalités chrétiennes. Toutefois, les mises en cause dont la Syrie a été l'objet de la part de chefs politiques sunnites et du dirigeant druze, M. Walid Joublatt, lors des élections législatives de septembre 2000 au Liban, traduisent peut-être un changement de tonalité de la classe politique libanaise vis-à-vis de leur grand voisin. Encore faut-il noter que très rapidement, les nouveaux hommes forts libanais ont réaffirmé la nécessité d'une très étroite collaboration en « évoquant la complémentarité avec la Syrie, l'alignement en matière de politique extérieure et le lien entre un retrait éventuel des forces syriennes et le règlement du dossier moyen oriental ».

Certains sénateurs libanais réitèrent régulièrement la position traditionnelle de leur pays : les forces syriennes étant présentes sur le sol libanais à la demande des autorités de ce pays, elles se retireront lorsque le gouvernement libanais en aura fait la demande. Le ministre de la défense syrien, le général Tlass évoque cependant la possibilité d'un « redéploiement » des forces sans en préciser ni la portée, ni l'échéance. Selon ces parlementaires, la présence militaire syrienne a été justifiée par la volonté de stabilité des Libanais eux-mêmes, stabilité menacée de l'intérieur par certains foyers de résistance armée libanaise et, de l'extérieur, par Israël. Ils admettent par ailleurs que le retrait des forces israéliennes conforte « l'évolution » en cours du rôle de l'armée syrienne au Liban. Ils estiment que ces forces ne sont pas présentes « pour l'éternité » et qu'elles partiront après avoir rempli « leur mission de sécurisation » vis-à-vis d'Israël.

La Syrie ne cherche nullement à annexer le Liban. En effet toute tentative d'annexion provoquerait un tel séisme que l'ensemble de la région et les intérêts vitaux du pouvoir pourraient s'en trouver déstabilisés. De plus aucun dirigeant syrien ne souhaite voir les affrontements confessionnels libanais contaminer son pays à la faveur d'une union politique entre les deux Etats.

Le regain de tension dans la région constitue sans doute aujourd'hui, aux yeux des Syriens, un argument supplémentaire pour maintenir le statu quo et leur présence.

L'ouverture prônée par le président syrien semble, de fait, encore toute théorique au Liban. Cependant, même si le D^r Bachar jouit d'une image honorable, il devra s'abstenir de régner dans le pays du Cèdre sans partage, comme l'avait fait son père à partir de 1984, la date du départ de la force multinationale, et peut être desserrer l'étreinte syrienne.

De plus, la présence syrienne au Liban qui pèse un poids économique et militaire important pourrait être remise en cause dans le cas d'un accord de paix avec Israël. N'étant plus menacée, la Syrie pourrait vouloir limiter ses dépenses et se consacrer à son développement économique et renoncer ainsi aux privilèges de l'accord de Taëf (1989).

III. L'ensemble Turquie-Irak-Syrie sur l'Euphrate et le Tigre

31. L'Euphrate et le Tigre

L'Euphrate et le Tigre constituent le deuxième système fluvial du Proche-Orient. La quantité d'eau qui coule dans ces deux fleuves est un peu inférieure à celle du Nil. L'Euphrate trouve son origine dans l'est de la Turquie et il est long de 2 315 km, bassin versant de 444 000 km² (28% en Turquie, 17% en Syrie, 40% en Irak et 15% complètement aride en Arabie Saoudite). La Turquie reçoit 88% des apports, la Syrie – 12% et l'Irak de 1 à 2%. A la frontière syro-turque, le débit annuel moyen est de 30,4 milliards de m³, l'irrégularité annuelle varie de 1 à 2,5.

Le Tigre prend également source dans l'est de la Turquie. Il a une longueur de 1 900 km et traverse la Turquie et l'Irak. Il aboutit, lui aussi, au golfe Arabe. Le débit annuel moyen est de 47 milliards de m³/an, il est de 17 à la frontière turque, mais les crues turques représentent 45% du total alors que son bassin est difficilement aménageable (fortes pentes, topographie accidentée). Les affluents en Iran et Irak apportent 50% du débit annuel moyen. Bien que la quantité d'eau du Tigre soit supérieure à celle de l'Euphrate une utilisation intensive de cette eau par la Turquie ou par l'Irak peut être presque exclue pour des raisons écologiques et géographiques.

En plus il existe de certaines contraintes, par exemple, la salinité des eaux de plus en plus forte d'amont à l'aval (Tigre : 250 mg/l de sel en Turquie, ~600 mg/l dans la partie inférieure de l'Irak, et 5 000 mg/l au sud de Bassora), qui limite l'irrigation ou consommation humaine.

Face à la Turquie, la Syrie ne dispose que de 18% du potentiel turc, soit 33,7% milliards de m³. Ces apports dépendent à 77% de l'Euphrate et de ses affluents. L'Irak dispose de 57% du potentiel turc grâce à un apport de 106 milliards de m³/an. Mais elle dépend à 80% des apports extérieurs à son territoire (Syrie et Turquie : 50%, Iran : 30%). 75% proviennent du Tigre et de l'Euphrate.

32. Les relations au sein du triangle : la Turquie, l'Irak et la Syrie

Au Moyen Orient, la Turquie, qui contrôle en amont le Tigre et l'Euphrate, s'est lancée en 1980 dans le projet Güneydojn Anadolyn Projesi (GAP) ou projet d'Anatolie du sud-est qui vise à développer 9,5 % du pays en construisant de nombreux ouvrages sur ces deux fleuves. L'un des objectifs affichés est de permettre le décollage économique du Kurdistan turc (où le revenu par habitant est inférieur de plus de 50 % de celui des autres citoyens turcs) afin de réduire l'influence de la rébellion kurde et sortir la Turquie de cette insécurité permanente liée au terrorisme kurde. Parallèlement à cet objectif de politique nationale et de développement économique, il faut souligner que ce projet permettrait à la Turquie de redevenir la puissance régionale, point de passage obligé vers les ex-républiques soviétiques du Caucase pourvoyeur des nombreux pays de la région non autosuffisants dans le domaine agroalimentaire. De plus, la situation géographique de la Turquie lui donne des moyens de pression énormes sur les pays rivaux situés en aval : la Syrie et l'Irak. En 1998, ces projets de barrages sur le Tigre et l'Euphrate ont entraîné une vive tension entre ces trois nations, chacune estimant qu'elle devait être prioritaire pour l'utilisation de cette manne aquatique.

Considérons un petit peu plus détaillé le partage des eaux du Tigre et de l'Euphrate.

Déjà dans les années 70, la diminution de 25 % du débit de l'Euphrate à son entrée en Irak, causée par le remplissage du barrage syrien de Tabqa, avait bien failli dégénérer en conflit armé. L'Irak avait massé des troupes à la frontière, et seule une médiation saoudienne avait permis de désamorcer la crise.

Depuis 1980, la Turquie s'est lancée dans l'immense projet GAP d'aménagement des cours d'eau du Tigre et de l'Euphrate, mais ceci sans être parvenu à un accord avec les pays riverains concernés que sont l'Irak et la Syrie. La réalisation de ce projet devrait entraîner la réduction du débit de l'Euphrate de 30 à 40 % à son entrée en Syrie, et de 75 % en Irak.

En janvier 1992, le ministre des Affaires étrangères turc, aux négociations multilatérales de Moscou, déclarait : « pour ce qui est de l'eau, nous sommes conscients de son importance croissante et de ses implications régionales. Nous considérons cette question comme partie intégrante de la coopération générale de la région. Nous sommes prêts à coopérer, mais selon nos propres priorités et dans la limite de nos possibilités ».

Cette déclaration montre le chemin à parcourir pour parvenir à un consensus régional respectueux de chaque nation. En janvier 1990, le remplissage du barrage turc Atatürk a entraîné la dérivation de l'Euphrate pendant un mois, la partie syrienne n'étant alors plus alimentée que par les affluents de ce fleuve. La Syrie et la Turquie ont été alors sur le point de s'affronter. L'Irak, quant à lui, est totalement dépendant des eaux du Tigre et de l'Euphrate, qu'il doit partager avec la Turquie et la Syrie. 95 % de ses besoins industriels et agricoles, et 80 % de ses usages domestiques sont remplis par ces deux fleuves. Or, les projets turcs et syriens d'aménagement de l'Euphrate risquent d'entraîner une réduction de 35 % du débit du fleuve à son entrée en Irak, voire 80 % en année sèche. La situation est loin d'être résolue, car chaque nation insiste sur ses positions : la Turquie s'est engagée à restituer $500 \text{ m}^3/\text{s}$ en moyenne à la sortie de son territoire, en se gardant le droit de réduire ce débit; la Syrie et l'Irak exigent un débit minimal de $700 \text{ m}^3/\text{s}$. Il est évident que la réalisation des projets turcs remet en cause la faisabilité et la rentabilité de ceux que prévoient la Syrie et l'Irak pour leur développement économique respectif. L'importance des enjeux économiques et des intérêts vitaux pour la stabilité des régimes en place démontre que le contrôle des ressources en eau douce peut être un moyen de pression formidable sur les états voisins. Ça peut également être facilement la source de conflits intenses et meurtriers. Dans le cas présent, la puissance militaire de la Turquie par comparaison à celle de ces rivaux directs, son adhésion à l'OTAN et donc le soutien des Etats Unis, et les accords de défense passés avec Israël, semble la mettre à l'abri de toute action militaire d'envergure, mais pas d'actions terroristes ni de soutien aux factions dissidentes tels que les mouvements kurdes.

Dans un de ses ouvrages, Jacques Sironneau prend l'exemple du Moyen et Proche Orient qui est très démonstratif :

- si la Turquie réalise la totalité des prélèvements en eau qu'elle envisage sur le Tigre et l'Euphrate, elle réduit de plus de 50 % le débit de l'Euphrate en Syrie (et d'environ un tiers pour le Tigre) ;

- si la Syrie fait de même, elle prélève encore plus de la moitié du débit restant de l'Euphrate, et retire plus de 80 % de ses ressources en Irak ;

- l'Irak, déjà pénalisé par les ponctions turques sur le Tigre, l'est encore plus sur les eaux de l'Euphrate.

La puissance militaire de la Turquie et son adhésion à l'OTAN empêche l'Irak de se retourner militairement contre la Turquie, mais pas contre la Syrie, d'où un risque non négligeable d'affrontement armé ; l'Irak peut aussi chercher à augmenter ses prélèvements dans le Chatt-El-Arab, ce qui entraînera indubitablement une crise avec l'Iran. De son côté, la Syrie va compenser son manque d'eau provenant de l'Euphrate par un accroissement des prélèvements dans le Yarmouk (un des principaux affluents du Jourdain) ; Israël et la Jordanie, nations naturellement pauvres en eau, seront alors pénalisés, ce qui risque de les pousser à empêcher la Syrie de mettre ses plans en œuvre, quitte à le faire par la force.

L'Irak dispose de l'eau du Tigre, mais des précipitations au mauvais endroit et au mauvais moment le rendent fortement tributaire de l'eau de l'Euphrate. L'Irak dépend aux deux tiers de l'eau de ses voisins et il consomme dès aujourd'hui 50 % de l'eau potable disponible. Si la population et l'industrialisation ne cessent de croître l'eau disponible ne suffira plus. Bien que l'Irak réclame 60 % de la quantité d'eau annuelle, droit qu'il prétend avoir acquis au cours des dernières années, il est hors d'état d'imposer cette revendication vis-à-vis de la Turquie. C'est pourquoi il a conclu un traité avec la Syrie stipulant une répartition de l'eau de l'Euphrate coulant à travers les territoires des deux pays à un rapport de 42 % à 58 %. De surcroît, les deux États revendiquent un écoulement minimum garanti de 700 m³ par rapport à la quantité de 950 m³/s qui coulait avant le lancement du projet GAP et par rapport aux 500 m³ assurés par la Turquie.

Par l'intermédiaire de l'utilisation de l'eau de l'Euphrate et du Tigre (22 barrages et 18 centrales hydroélectriques au total) la Turquie essaie de relancer l'économie en créant un million de postes de travail. Par l'énergie offerte elle tente d'attirer des entreprises industrielles dans cette région. Le plus grand barrage prévu dans le cadre du GAP est le barrage Atatürk construit en 1983 et rempli en 1990. Malgré l'écoulement minimum garanti de l'Euphrate, la quantité d'eau a été réduite à 300 m³/s en février 1991 dans le but d'employer l'eau de ce fleuve pour remplir ce barrage pour la première fois. C'est pourquoi l'eau n'a guère pu s'écouler vers les pays riverains situés sur la partie inférieure du fleuve, à savoir la Syrie et l'Irak.

« Nous avons l'intention d'exporter de l'eau aussi vers les régions arides, car la stabilité de la région nous importe. » - comme le Premier ministre turc l'a annoncé. Quant à la région du Moyen-Orient et du Proche-Orient la Turquie peut être qualifiée de monopoliste en ce qui concerne l'eau. Elle exerce le contrôle sur 98,8 % de l'eau de

l'Euphrate et sur 50 % de l'eau du Tigre. La Turquie estime aujourd'hui que c'est elle, qui a droit d'employer cette eau pour faire prospérer le pays. Après la réalisation complète du projet GAP, la quantité d'eau s'écoulant vers la Syrie et l'Iraq se réduira de 60 % ce qui met la Turquie dans une situation difficile tant au niveau de la politique intérieure que sur le plan de la politique extérieure. D'une part, elle est vraiment obligée d'utiliser les ressources naturelles existantes pour cimenter sa suprématie dans la région et pour faire accroître la prospérité du pays, mais, de l'autre, c'est justement à cause de cette manière de procéder qu'on lui reproche de traiter ses voisins d'une façon irresponsable.

Les riverains en aval ne pourront donc certainement pas réaliser leurs propres projets d'irrigation. De plus, en période de sécheresse, les besoins d'irrigation pourraient ne plus être honorés et le débit insuffisant pour la production d'énergie hydroélectrique.

Ainsi, le vaste projet hydraulique GAP, pouvant limiter très nettement le flux vers ces deux états aval, représente pour la Turquie un levier d'influence interne et externe. En interne, le GAP permet aux autorités turques de développer les provinces kurdes de leur territoire pour mieux les contrôler.

321. La position de l'Irak

Pour l'Irak, la gestion des eaux de l'Euphrate doit se baser sur les trois principes suivants :

- 1) Les droits acquis : ce qui sous-entend le respect de la consommation intérieure de chacun des Etats riverains et le partage équitable des rendements supplémentaires des fleuves favorisés par les aménagements hydrauliques.
- 2) « L'indépendance » des bassins versants : il s'agit de s'opposer à une volonté turque et syrienne de considérer que le Tigre et l'Euphrate constituent deux branches d'un même système hydraulique compris dans un seul bassin. En optant pour l'unicité du bassin, la Turquie et la Syrie proposent que l'Irak prenne sa part des ressources hydrauliques régionales directement du Tigre, qui est difficilement aménageable sur sa partie amont, laissant à la Turquie et la Syrie l'exploitation unilatérale et exclusive des eaux de l'Euphrate.

Pour l'Irak, cette proposition est inacceptable pour deux raisons : d'abord parce qu'elle crée un droit de fait qui priverait l'Irak définitivement d'un accès aux eaux de l'Euphrate. Ensuite parce que le Tigre présente, à l'intérieur du territoire irakien, de considérables difficultés hydrologiques : difficile à gérer dans sa partie haute à cause des

pentent trop fortes, l'exploitation des eaux du Tigre nécessiterait un transit par la dépression de Tharthar d'où un grand risque de salinisation trop forte.

Cependant, tout comme pour la Turquie, l'Irak a bien conscience que l'eau est un instrument hautement stratégique et un moyen de pression très efficace. Si l'Euphrate, en traversant la Syrie avant d'arriver sur le sol irakien, évite le Kurdistan irakien, le Tigre traverse complètement cette région de forte rébellion. Rien au monde ne pourra forcer l'Irak à accepter qu'il puisse dépendre un jour des populations kurdes organisées en Etat indépendant ou en pouvoir régional plus ou moins autonome. Par contre, une fois la frontière syrienne traversée, l'Euphrate est entièrement irakien d'autant plus que le long de sa vallée, il n'existe aucune contestation de la légitimité du pouvoir central et de la capitale Bagdad.

- 3) Le statut international des deux fleuves : considérant l'Euphrate, comme le Tigre, comme des fleuves internationaux, Bagdad soutient que les eaux de ces fleuves doivent être partagées entre les différents Etats sans prendre en compte les autres disponibilités hydrauliques, qu'elles soient communes ou propres à l'une des parties du bassin hydrographique.

322. La position de la Turquie

De son côté, la Turquie soutient que les deux fleuves – le Tigre et l'Euphrate – constituent un seul bassin et qu'ils sont transfrontaliers et non internationaux. Un tel statut, s'il était accepté par les autres Etats riverains, permettrait à la Turquie de gérer à sa guise les eaux des deux fleuves sans prendre en considération les demandes et les besoins des deux Etats de l'aval. La Turquie concède de respecter un des principes du droit international qui consiste à ne pas porter atteinte aux « droits acquis » antérieurs aux nouveaux projets hydrauliques. Cette position laisse à la Turquie d'envisager de nouveaux projets et en l'occurrence de réaliser le projet GAP. Le statut des fleuves internationaux aurait exigé un accord entre les trois Etats riverains, avant tout démarrage du chantier.

Par ailleurs, la Turquie rejette le principe même du « partage des ressources hydrauliques disponibles » et propose, à la place, celui de l'utilisation et de la « gestion complémentaire » des ressources hydrauliques communes. Autrement dit, selon la Turquie, il ne s'agit pas de garantir ou d'exiger une « souveraineté » sur les eaux des bassins hydrauliques mais de décider, en commun accord et sur la base des considérations techniques, des aménagements hydrauliques dans les conditions qui assureraient le maximum de rentabilité pour tous. Concrètement, au lieu d'un accord de partage des eaux

du Tigre et de l'Euphrate entre les trois Etats riverains, les autorités turques proposent une spécialisation sectorielle des productions : à la Turquie qui détient les sources du fleuve de produire, grâce à une irrigation intensive et à grande échelle, de quoi couvrir les besoins alimentaires de l'ensemble des Etats du bassin et de les fournir en énergie électrique. En contrepartie l'Irak pourrait assurer l'approvisionnement de la Turquie en pétrole, dont dépend énormément l'économie turque.

323. La position de la Syrie

La position syrienne est identique à celle de l'Irak pour ce qui est du statut juridique de l'Euphrate qu'elle considère comme un fleuve international. En effet, Damas, comme Bagdad, demande que le partage des eaux du Tigre et de l'Euphrate soit géré par les principes du droit international. Ceci devant impliquer automatiquement le respect des droits acquis et l'interdiction d'entreprendre toute activité et aménagement qui changerait le débit et/ou le cours du fleuve sans l'accord de l'ensemble des Etats riverains.

Soulignons toutefois que le discours très clair de Damas vis-à-vis d'Ankara perd un peu de sa force et de sa limpidité vis-à-vis de Bagdad. Pour des raisons politiques et de relations conflictuelles entre les deux régimes baathistes de la vallée de l'Euphrate, les autorités syriennes sont loin d'appliquer à leurs voisins de l'aval ce qu'elles réclament à leurs voisins de l'amont. Il suffit pour s'en convaincre de voir le comportement des autorités syriennes pendant le mois de janvier 1991. Au moment où un déluge de bombes des forces alliées s'abattait sur Bagdad et pendant que la Turquie remplissait – deuxième phase – le barrage Atatürk et ne laissait pas que très peu d'eau couler vers l'aval, Damas a continué sans vergogne à se servir normalement des eaux du fleuve même si cela aggravait la situation des Irakiens. Parallèlement à ces pratiques, les Syriens s'attaquaient à la politique turque, accusant les autorités de ce pays de ne pas respecter les droits et d'ignorer les besoins de leurs voisins de l'aval.

Cependant, la position syrienne n'est pas totalement alignée sur celle de l'Irak. Damas, comme et Ankara, demande que le partage des eaux de l'Euphrate ne s'opère qu'entre la Syrie et la Turquie, et propose que l'Irak se suffise d'une exploitation quasi exclusive des eaux du Tigre. C'est bien compréhensible, car le Tigre ne traverse la Syrie que sur une très courte distance.

Face à l'avantage militaire et financier de l'Etat turc, la Syrie a un atout considérable – la question kurde, qu'elle pourrait utiliser comme moyen de pression sur Ankara. Par exemple, en 1986, lors d'une visite en Turquie, le Premier ministre syrien a affirmé à ses

interlocuteurs que son gouvernement était tout à fait prêt à signer un protocole de sécurité concernant les frontières entre les deux Etats si la Turquie acceptait d'y intégrer la question des eaux de l'Euphrate.

Parallèlement à la politique de soutien aux rebelles kurdes, plus ou moins active, la Syrie a réagi au projet GAP en ressortant de nouveau le dossier du Sandjak d'Alexandrette. Il s'agit du commencement de la construction en 1990 d'un barrage sur le seul fleuve qui débouche dans la province d'Alexandrette: l'Oronte. La rétention des eaux de l'Oronte condamnera définitivement l'irrigation du périmètre à Amik dans le territoire contesté.

Pour sortir de cette situation et avant d'accepter le rétablissement des relations amicales avec la Syrie et de mettre un terme au conflit sur les eaux du Tigre et de l'Euphrate, la Turquie a exigé de la Syrie trois concessions, à savoir: la fin de tout soutien direct ou indirect aux militants kurdes et leur expulsion des deux territoires syriens et libanais ; la renonciation définitive à la province de Sanjak d'Alexandrette et un partage définitif des eaux de l'Oronte que les Syriens considèrent comme un fleuve entièrement syro-libanais.

Damas, pour qui ces exigences étaient inacceptables, mais pour ne pas couper définitivement les relations avec son voisin a fait le suivant: il a limité des libertés de mouvement et d'actions à partir de son territoire des militants kurdes en contrepartie de l'assurance turque de laisser passer dans l'Euphrate un débit moyen de 500 m³ par seconde.

33. La Turquie et la Syrie

Turquie essaie d'obtenir la suprématie sur la région. C'est pourquoi elle cherche des alliés dans l'ancienne Union soviétique, dans le sud musulman, en Afrique du Nord et de l'Est et dans les Balkans ce qui est accompagné par un réarmement militaire considérable.

Le GAP offre à la Turquie la seule possibilité d'instaurer la stabilité aux niveaux de l'économie et de la politique intérieure. Pour ce faire, elle ne recule pas non plus devant des affrontements sur le plan de la politique étrangère. L'Anatolie de l'Est est destinée à devenir le grenier à blé et le jardin potager du Proche-Orient. Il est prévu de produire 60 % du coton et 50 % du blé seulement pour l'exportation. L'énergie produite dépasse les besoins énergétiques de la Turquie et peut, de ce fait, être exportée vers les pays arabes. Néanmoins, la Turquie apporte lentement mais constamment des modifications aux parts du PIB au profit du secteur industriel.

Avec le GAP la Turquie poursuit 5 objectifs principaux :

1. L'intégration des régions kurdes dans la Turquie ;
2. Une production agricole orientée vers l'exportation ;
3. L'implantation de centres industriels ;
4. L'augmentation de la production énergétique ;
5. La promotion du tourisme.

La position géographique de la Turquie, en tant que balcon septentrional du Moyen-Orient, en a fait un atout de la stratégie occidentale dans cette région et lui a valu d'être membre de l'OTAN depuis 1951. Cette situation a eu comme conséquences pour la Turquie d'entretenir de complexes relations historico-culturelles avec ses voisins arabes. En 1970, s'apercevant de son isolement au sein des pays occidentaux, notamment sur la question chypriote, la Turquie a entamé une politique de rapprochement avec les pays arabes, en particulier autour des questions d'eau. Mais, la méfiance des pays arabes a subsisté, notamment quant à l'utilisation du potentiel militaire de la Turquie ou le déverrouillage de ses frontières nord, nord-ouest et est.

L'étude de l'enjeu hydro-politique, si l'on peut dire, que représentent les bassins de l'Euphrate et du Tigre met en évidence l'existence d'un conflit d'intérêts entre trois pays souverains, la Turquie, la Syrie et l'Irak, qui se disputent le partage des eaux communes. Dans ce cas, le conflit ne s'articule pas autour d'une problématique de rareté de l'eau mais plutôt d'une distribution inéquitable entre les différents riverains.

L'Euphrate est une rivière internationale partagée entre la Turquie, la Syrie et l'Irak. Quant au Tigre, ses états riverains sont la Turquie, l'Irak, l'Iran et la Syrie. Il s'agit en fait de deux bassins séparés qui convergent en un bassin unique à la fusion des deux fleuves, appelé le Chatt El-arab. On estime que les fleuves Tigre et Euphrate fournissent à la Turquie un tiers de ces eaux de surface. Ce pays dispose donc de ressources en eau relativement abondantes, mais inégalement distribuées et sous-utilisées.

Cependant, l'urbanisation et l'agriculture combinées font pression sur ces réserves d'eau. Confrontés à des populations en forte croissance, le souci premier des états de la région est avant tout de trouver une solution aux problèmes d'autosuffisance alimentaire et de garantir un niveau minimum de sécurité alimentaire. A cette fin, l'augmentation des surfaces irriguées est recherchée pour permettre une augmentation des productions, mais ce procédé ne réussit pas toujours à améliorer de manière significative la balance agricole.

Pour faire face à une consommation grandissante, la Turquie, pays en voie de développement, s'est tourné vers la réalisation d'impressionnants travaux hydrauliques. Elle a ainsi décidé, comme cela a déjà été dit, en 1980, la construction d'un complexe hydraulique, appelé GAP (Généydöğü Anadolu Projesi) sur l'Euphrate, travail gigantesque

entrepris pour développer son potentiel agricole et faire d'elle le grenier à blé de Moyen-Orient. Ce projet avance : barrages de Birecik et Karkamis en chantier avancé en aval du grand ouvrage « Atatürk », irrigation de la plaine fertile d'Harran, barrages de Krizilki, Dicle et Batman à peine inaugurés dans le bassin du Tigre. Les modifications apportées le long de l'Euphrate sont étonnantes : nouveau paysage fait du vert des terres irriguées sur le jaune des terres semi-arides, espaces ruraux en extension avec leur mouvement de population, infrastructures en développement (électrification, routes, équipements).

Cependant, ce projet, une fois achevé, pourrait avoir pour conséquence de priver les pays situés en aval d'un part conséquente de leurs ressources actuelles en eau. On estime ce déficit à environ 40% pour la Syrie et à 90 % pour l'Irak.

Etant donné qu'un accord entre les pays riverains paraît peu probable, tous les pays concernés essaient actuellement d'internationaliser le conflit portant sur l'eau de l'Euphrate. C'est que la Syrie a réussi à intégrer dans l'opposition des pays qui, à l'intérieur de la Ligue arabe, avaient de bons contacts avec la Turquie tels que le Koweït et le Bahreïn. Lors de la 12^{ème} réunion des ministres des Affaires étrangères de la Ligue arabe en décembre 1995 sous la présidence du ministre des Affaires étrangères syrien, on a essayé de parvenir à un accord sur la question de l'eau. C'est pourquoi on a fait appel à la Turquie et on l'a sommée de stopper l'élimination des eaux usées vers la Syrie et de parvenir à un accord fair-play et acceptable sur la répartition de l'eau de l'Euphrate entre les pays riverains. La Ligue arabe essaie de faire du problème de l'eau une affaire arabe. En même temps, la Turquie, elle aussi, s'efforce d'obtenir l'internationalisation de cette affaire en pressant d'une part l'Otan de s'engager encore plus sur le flanc sud du pays et en cherchant, de l'autre, une coopération plus étroite aux niveaux politique et militaire avec Israël. Néanmoins, la Turquie, elle aussi, a dû apporter d'importantes modifications à des futurs projets. Il en va de même pour les projets de barrage en Syrie. Dans le secteur agricole le volume des superficies d'irrigation ne dépassera sans doute pas la moitié du volume prévu.

D'un côté, il manque les moyens financiers pour réaliser tous les projets, de l'autre, la mise en exploitation de la terre passait à un rythme plus lent que prévu. C'est pourquoi il s'avère impossible, au moins dans un proche avenir, d'épuiser le potentiel de l'Euphrate et du Tigre. Il serait donc encore temps de conclure un accord qui tiendrait compte des intérêts de tous. Une concertation entre les différentes parties concernées paraît pourtant difficile. En externe, cet ouvrage permet indirectement de réguler la pression exercée sur Damas et sur Bagdad, en particulier pour contrer leur soutien aux mouvements séparatistes

kurdes. Et l'on retrouve ainsi, en particulier la dialectique turco-syrienne « eau contre Kurdes, Kurdes contre eau » :

- d'une part, la partie amont des fleuves devient instrument stratégique auprès des turcs,
- d'autre part, les bases de guérilla kurdes, que l'on dit installées dans la plaine de la Bekaa libanaise sous contrôle syrien ou peut-être dans la Djézireh syrienne, deviennent instrument de pression de Damas, qui se déclare victime de sa position aval dans le bassin de l'Euphrate.

Bien que les financements internationaux aient été refusés à la Turquie pour le GAP, car elle avait omis de consulter ses voisins au préalable, celle-ci résiste aux injonctions de la communauté internationale en arguant d'un droit de souveraineté. En réfutant le caractère international pour ses deux fleuves qu'elle qualifie de « transfrontaliers » puisqu'ils traversent une frontière politique entre plusieurs états, la Turquie refuse le partage demandé par les autres pays, et se retranche derrière l'utilisation équitable, raisonnable et optimale des eaux.

La Syrie et l'Irak s'élèvent, quant à eux, contre cette interprétation jugée subjective. La dimension internationale des fleuves est pour eux évidente selon le droit international en vigueur, ceux-ci séparant ou traversant successivement deux ou plusieurs états et leurs rivages s'étendant sous la responsabilité de pays différents.

Il faut chercher le fondement véritable de l'opposition syrienne et irakienne aux projets de développement aquifère de la Turquie dans la crainte que l'eau ne soit une épée de Damoclès, une arme politique et stratégique qu'Ankara pourrait manier soit comme une monnaie d'échange, par exemple pour payer moins cher le pétrole acheté à l'extérieur ou comme moyen offensif par la fermeture des vannes pendant une guerre.

Le processus de négociations entre les trois pays riverains a suivi de nombreux aléas. S'il est vrai que ces trois états se trouvent liés par des traités de bon voisinage, seule la signature du Protocole de 1987 entre la Syrie et la Turquie a permis d'établir une quote-part minimale en eau à la Syrie, mais a lié l'établissement de cette garantie à la cessation de soutien aux kurdes de Turquie.

Dans la même perspective, l'accord signé en octobre 1998 entre la Turquie et la Syrie semble avoir mis fin aux tensions entre ces deux pays et ouvert la voie à une coopération politique et économique, comme tendent à le démontrer les récentes fermetures de bases militaires et l'expulsion des kurdes.

Désormais, se pose la question des perspectives. Le débat se centre aujourd'hui autour des questions de gestion de la demande en eau. Les projets de recherche de sources alternatives sont à l'étude : optimisation de l'utilisation (réutilisation des eaux usées,

traitement des eaux saumâtres, techniques d'irrigation au goutte-à-goutte) ou augmentation de l'offre grâce aux techniques de dessalement et la fabrication de pluies artificielles.

Par ailleurs, la Turquie, qui représente un véritable château d'eau pour le Proche-Orient, a proposé, voici dix ans, son projet turc « d'aqueduc de la paix » acheminant à travers des conduites (« Peace Pipeline ») de l'eau vers l'ouest (Syrie, Jordanie, Palestine) ou vers les pays du Golfe. Ce projet a longtemps été considéré comme une alternative. Les coûts étaient très élevés, mais la situation de dépendance, qu'il ne manquerait pas d'entraîner, générerait un coût politique qui était aussi particulièrement élevé. La Turquie a vu sa prééminence militaire sur la Syrie et l'Irak renforcée par sa position en amont sur le Tigre et l'Euphrate. Mais, la satisfaction des besoins en eau d'une partie ne peut se faire totalement au détriment des autres, sans risquer d'être perçue comme une tentative de contrôle unilatéral des ressources et engendrer des ressentiments profonds et vivaces dans les populations. Cette politique peut aviver les tensions politiques entre les pays riverains et transformer ces germes d'explosion en autant de facteurs aggravants de conflits. Cependant, l'importance de la position géographique (en amont ou en aval) ne détermine pas entièrement le pouvoir de marchandage. Le pouvoir apparaît comme la capacité d'élargir les marges de manœuvre en jouant sur les alternatives, les siennes et celles des autres. Lors d'un entretien avec des parlementaires français, le ministre de la Défense syrien, le général Tlass, a souligné l'excellence des relations avec Ankara en relevant que les tensions qui avaient pu opposer les deux pays avaient été attisées par les Etats-Unis. La vice-ministre des Affaires Etrangères s'est montrée plus nuancée en regrettant les libertés prises par la Turquie avec l'accord de 1987 et le refus exprimé par Ankara de considérer l'Euphrate comme un fleuve international. Les membres du Conseil du peuple ont jugé inéquitable le partage actuel des eaux qu'ils imputent à un rapport de forces favorable à la Turquie. Cependant Ankara a indiqué qu'elle pourrait reprendre les négociations bi et trilatérales, avec l'Irak, sur la question des eaux de l'Euphrate.

La participation du nouvel homme fort de Damas à la résolution de l'affaire Öcalan peut permettre l'amélioration des relations avec la Turquie. Le règlement de cette affaire a conjuré le spectre d'un conflit armé, mais la Syrie dénonce toujours le rationnement des eaux de l'Euphrate malgré les avancées obtenues à ce sujet.

La Syrie, la Jordanie, l'Irak, Israël, le Liban souffrent de plus en plus d'un déséquilibre structurel entre leur « capital » en eau limité et leur consommation en très forte croissance, compte tenu de leur rythme démographique et de leur développement économique.

Les relations de la Syrie avec la Turquie ont été marquées par trois types de contentieux.

- Contentieux territorial, d'abord, car la Syrie n'a jamais reconnu l'arrangement franco-turc de 1939 qui cédait à la Turquie le Sandjak d'Alexandrette, aujourd'hui Iskanderum, cependant Damas n'évoque jamais d'ambitions irrédentistes sur cette province comme le craignent les turcs.

- L'eau a constitué une deuxième source de conflit. La question du partage des eaux de l'Euphrate a fait l'objet de plusieurs tentatives de conciliation demeurées vaines. Un simple protocole, signé en 1987, garantit à la Syrie, en aval du fleuve, un débit moyen de 500 m³/seconde. Damas souhaiterait un engagement d'une portée juridique plus élevée et redoute les conséquences des aménagements hydrauliques qui pourraient être réalisés en Turquie, ainsi que l'éventualité d'un chantage politique.

- L'opposition entre les deux pays s'est enfin cristallisée sur la bienveillance dont Damas pouvait faire preuve, d'après les autorités turques, vis-à-vis des activités du parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). Elle a abouti à une grave crise, en 1998, finalement réglée pacifiquement par les accords d'Adana (20 octobre 1998) dont le contenu donne, dans ses grandes lignes, satisfaction à la partie turque.

Ces différents, conjugués au rapprochement entrepris entre la Turquie et Israël ont nourri chez les Syriens la crainte d'un encerclement^o. Conscientes de l'inégalité des forces en présence, les autorités syriennes cherchent aujourd'hui l'apaisement, comme en témoignent plusieurs visites ministérielles dans les deux capitales dans la période récente. Ces intérêts économiques conduisent à privilégier une telle orientation. En considérant que, la Turquie est en effet le troisième pays client et le quatrième pays fournisseur de la Syrie.

A présent, la Syrie survit un léger rapprochement avec la Turquie, il s'agit du protocole signé l'année passée (2000) sur la sécurité et la coopération entre ces deux pays.

34. L'Irak et la Syrie

Un traité scellant un accord en la matière faisant toujours défaut, le ministre de l'irrigation syrien, Monsieur Madani, et son homologue irakien, Monsieur Ahmad, ont souligné une fois de plus en 1998 le droit historique de leurs pays à utiliser l'eau de l'Euphrate et du Tigre. Les deux ministres ont décidé de créer un comité irako-syrien

^o Notamment avec la signature d'accords militaires en 1996 qui sont entre autres manifestés par des survols de la frontière syro-turque par des avions de reconnaissance.

chargé de toutes les questions en matière d'irrigation et la planification de projets d'irrigation communs. Cet événement devrait avoir les conséquences significatives pour israéliens. Bien que la Syrie et l'Irak n'entretiennent plus de relations diplomatiques depuis 1980, le problème de l'eau les a de nouveau rapprochés.

Avant le rapprochement de 1997, les relations syro-irakienne peuvent s'expliquer par la subsistance du mythe de la « Grande Syrie ». Quand Damas apporte son soutien à l'Iran contre l'Irak, ce dernier pays était en danger et menacé de dislocation entre les populations Kurdes, Chiites et Sunnites. Hafez-el-Assad espérait peut-être récupérer des portions de territoire car pour les Syriens la Mésopotamie et son pétrole font partie de la « Grande Syrie ».

La participation syrienne à la coalition anti-irakienne de la guerre du golfe de 1990-1991 peut s'expliquer de la même manière.

Rapprochés par l'idéologie commune du parti Baas, les deux hommes forts des deux Etats signent en octobre 1978 un protocole de fusion. Mais la forte personnalité des deux chefs qui voulaient certes réunir le monde arabe, mais sous leur propre autorité, devait faire sombrer ce projet dans la querelle puis dans l'animosité ouverte. La volonté d'apaisement a également conduit Damas à modérer son hostilité vis-à-vis du régime rival de Bagdad. L'antagonisme entre les deux pouvoirs baasistes s'était exacerbé avec la participation syrienne à la coalition anti-irakienne pendant la guerre du Golfe.

Cependant, face à la toute puissance américaine et à ses alliés dans la région, ces deux pays sont condamnés à s'entendre. D'autant plus que les deux Etats se retrouvent autour d'un faisceau d'intérêts convergents :

- à l'encontre d'Israël, les deux Etats entretiennent une hostilité existentielle (l'Irak est le seul pays arabe à n'avoir jamais signé d'armistice avec ce pays) ;

- relations difficiles avec la Turquie, dues aux offensives militaires turques en 1993, 1995 et 1998 dans le nord de l'Irak, officiellement dirigées contre les bases kurdes repliées dans cette région, officieusement pour démembrer l'Etat irakien et y constituer une zone autonome kurde et éventuellement tenter de prendre le contrôle de l'ancienne Wilaya de Mossoul, région pétrolifère revendiquée depuis 1923.

Les relations économiques ont repris en 1997, grâce à l'ouverture de trois postes frontières, l'utilisation du port de Tartous pour l'évacuation du pétrole irakien, dans le cadre de la résolution « pétrole contre nourriture ». Les deux parties ont signé en 1998 un accord sur la remise en service de l'oléoduc transsyrien reliant les champs de Kirkouk, au Nord de Bagdad, au port syrien de Banyas sur la Méditerranée.

Sur le plan politique, la reprise des relations diplomatiques ne semble pas à l'ordre du jour et le rapprochement obtenu n'est pas aussi important que ne le pensaient les observateurs. En effet la Syrie et ses dirigeants restent extrêmement méfiants envers Bagdad. De plus les relations avec l'Égypte, l'Arabie Saoudite et l'Iran sont particulièrement importantes pour la Syrie et ces pays ne sont pas réellement des alliés de l'Irak.

Cependant Damas a accepté, fin février 2000, l'ouverture d'une section d'intérêts irakiens. Par ailleurs, la vice-ministre des affaires étrangères plaide régulièrement en faveur de la levée des sanctions contre l'Irak. Elle a, en outre, souligné les risques que soulèverait une partition de ce pays.

L'incertitude règne à propos de l'attitude du nouveau président syrien. Va-t-il suivre la politique antérieure ou va-t-il tenter une nouvelle ouverture vers l'Irak ? Il faudrait pour cela que Bagdad oublie la bétise commise par Bachar en 1999 lorsqu'il a traité Saddam Hussein de « bête humaine » et les rancœurs nées du ralliement d'Assad à la coalition anti-irakienne de 1990. Mais, à l'opinion de l'auteur, maintenant on peut parler d'une certaine amélioration des relations avec l'Irak. Il semble, que l'Irak soit prêt à oublier le passé ; l'annonce de Bagdad en août 2001, qu'il soutiendrait la Syrie militairement en cas de conflit avec Israël, en témoigne.

35. La Syrie et l'Irak face au GAP

L'importance extraordinaire de la construction du GAP exige, à l'opinion de l'auteur de considérer cette question plus détaillée. A l'origine des problèmes politiques, liés à l'eau dans cette région se trouve un projet turc de grands travaux hydrauliques visant officiellement le réaménagement et le développement du Sud-Est anatolien.

Le GAP (Güneydogu Anadolu Projesi ou projets d'Anatolie du Sud-Est) se compose de 13 projets, dont 6 sur le Tigre et l'Euphrate. Il s'agit de 21 barrages de rétention et de stockage d'eau et 19 centrales hydroélectriques. Les travaux ont commencé dans les années 1980 et s'effectuent et maintenant. Il faut savoir, que les organisations financières internationales se sont refusées à participer à ce projet avant que la Turquie n'ait négocié et signé un accord de partage des eaux du Tigre et de l'Euphrate avec les deux autres États riverains. Donc le gouvernement turc est obligé de payer toute la somme (approximativement les 32 milliards de dollars) lui-même et demande l'aide aux investisseurs privés. Mais il existe l'opinion que la générosité occidentale s'exerce largement sur les autres secteurs du budget national, ce qui permet au gouvernement turc

de constituer une caisse « nationale » privée et publique réservée à l'aménagement des sources du Tigre et de l'Euphrate.

Ce véritable projet qui ne manquera pas de transformer complètement le paysage du Sud-Est anatolien et dont les conséquences sur les relations bilatérales entre les Etats riverains, comme sur la situation du Kurdistan, n'ont pas tardé à apparaître clairement, aggrave dangereusement les tensions régionales et locales. En janvier 1990, 24 heures après l'inauguration du barrage Atatürk et la première phase de remplissage, le niveau du fleuve a baissé d'un mètre à la frontière syrienne. Quelques semaines après, les récoltes s'en ressentaient : pour le seul Irak, on a estimé à 15% la perte des récoltes causée par l'interruption de l'écoulement des eaux. En Syrie les informations à ce propos sont beaucoup plus rares mais il reste fort à parier que de nombreux dégâts ont été enregistrés. Un chiffre pour mesurer les conséquences de l'initiative turc : l'Euphrate fournissait à la Syrie, en moyenne, 500 m³ d'eau par seconde soit 43 millions de m³ par jour ou encore 15,768 milliards de m³ d'eau par an. Aujourd'hui, le débit annuel a chuté de presque 40%. Ankara s'était engagée à ce que le volume total annuel des eaux de l'Euphrate soit maintenu grâce à des compensations de la perte enregistrée lors du remplissage du barrage Atatürk, mais ni la Syrie ni l'Irak ne disposent de moyens de stocker une très grande quantité d'eau arrivant en un laps de temps relativement court. Pendant l'été 1993, le remplissage du barrage turc de Birecik, à proximité de la frontière syrienne, a réduit le débit de l'Euphrate à 300 m³ par seconde !

A l'opinion de l'auteur ni la Syrie ni l'Irak, premiers concernés par les projets hydrauliques turcs, n'ont pas les moyens de déclencher une guerre pour empêcher l'Etat de la source de maîtriser la crue annuelle des deux fleuves. De son côté, la Turquie n'a aucun intérêt à occuper l'aval, alors qu'elle détient la source et qu'elle dispose des moyens militaires pour en assurer l'aménagement selon ses propres plans. Celui qui prendrait l'initiative d'une guerre de l'eau dans ce bassin, qui que ce soit, il ne peut rien lui apporter de décisif.

36. La Syrie et l'Irak

En parlant des relations de la Syrie avec les autres pays on ne peut pas ne pas évoquer celles avec l'Irak. Damas a souvent servi de pont entre Téhéran et le monde arabe et s'est ponctuellement efforcé de jouer les médiateurs entre l'Irak et les monarchies du Golfe. En retour Damas a reçu un appréciable soutien économique irakien.

Par l'intermédiaire du Hezbollah, la Syrie a permis à l'Iran de prendre pied au sud Liban. Celle-ci a respecté la prééminence syrienne au Pays du Cèdre et n'a jamais tenté d'imposer son influence.

Ainsi, malgré les désaccords idéologiques, le très laïc régime de Damas a vigoureusement combattu son opposition islamiste et certains malentendus^o, le lien privilégié entre les deux pays tient bon.

Aucun des infléchissements récents de la diplomatie syrienne ne devrait donc remettre en cause « l'alliance stratégique » entre Damas et Téhéran, nouée depuis 1979 et renforcée lors de la guerre Iran - Irak lorsque la Syrie a pris position en faveur de l'Iran. La pérennité de ce lien sert en effet les intérêts des deux pays. De plus, soumis à la politique d'embargo et de refoulement américain, l'Iran doit favoriser l'axe Syrie – Irak – Iran.

L'Iran peut ainsi compter sur un allié au sein d'un monde arabe qui lui est, dans son ensemble, plutôt hostile. En outre, Damas peut constituer un relais utile pour préserver l'influence iranienne sur la communauté chiite du Liban (aujourd'hui la plus importante de ce pays avec 35 % de la population). La Syrie, de son côté, considère cette relation privilégiée comme un atout stratégique dans le rapport de forces entre Damas et Bagdad. Les deux pays ont d'ailleurs, selon toute vraisemblance, développé une coopération militaire. Enfin, l'appui économique de l'Iran peut se révéler précieux, notamment dans la perspective prochaine de l'épuisement des réserves pétrolières de la Syrie.

Bachar-el-Assad pourra mesurer son influence à l'attitude des intégristes chiites du Hezbollah installés au Liban sud et soutenu par l'Iran. Sera-t-il assez persuasif pour obtenir le maintien de leur retenue actuelle ? Ce sera en tout cas un facteur déterminant des relations syro-iraniennes.

^o Damas a souvent été gêné par le discours réformiste du président Khatami et les faucons iraniens n'ont pas apprécié la décision syrienne de se lancer dans la voie de la normalisation avec l'Etat hébreu mais ils ont décidé de ne pas saper les négociations israélo-syriennes.

Dieu, c'est Lui qui fait descendre du ciel une eau par laquelle
Il fait pousser des fruits pour votre subsistance.
Coran, sourate XIV (Abraham), verset 32.

Conclusion

Le Proche-Orient constitue donc, avant tout, une vaste zone aride et semi-aride. Cette pénurie d'eau aggravée par des sécheresses récurrentes (de 1989 à 1991) a mis en danger le développement économique et agricole des pays et leur a fait prendre conscience de la précarité de ressources en eau déjà limitées. Mais, depuis plus de quarante ans, le Proche-Orient a été le théâtre d'affrontements multiples. Si ces conflits sont avant tout d'origine historique, politique, culturelle ou confessionnelle, ils peuvent être avivés par un enjeu vital supplémentaire dans cette région aride : l'eau.

Cette denrée est en effet un symbole de vie et de richesse, un atout économique et un enjeu politique. Dans ce cadre, le contrôle des ressources en eau représente depuis toujours une nécessité vitale pour les populations de ces états et leurs économies. Cette constatation les a conduit à élaborer des stratégies visant à s'approprier, soit par pompage des nappes phréatiques, soit par détournement de cours d'eau, soit par la réalisation de barrages de retenue, le contrôle des ressources nécessaires à leur survie actuelle et future.

Le règlement de la question de l'eau au Moyen-Orient est avant tout un problème politique. A défaut d'accord politique, les conférences multinationales sur l'eau tournent court. En attendant, la force fait loi. La Syrie menace de retenir l'eau du Yarmouk. Israël prolonge son occupation de territoires riches en « or bleu », considéré comme la nouvelle ressource stratégique. Mais, la guerre pour le contrôle de ces ressources montre ses limites et la nécessité d'un règlement global, base préalable à toute coopération régionale s'impose peu à peu, en s'appuyant sur l'unité hydrographique.

On voit mal, en effet, comment les pays de cette région du monde pourraient repousser indéfiniment, face à la nécessité, la négociation en vue de parvenir à un minimum de planification commune. Pour autant que puissent être pressants les besoins en eau d'un pays – des simples arbitrages sur la répartition entre des groupes d'utilisateurs, comme dans les pays occidentaux, jusqu'aux problèmes des pays en développement pour la mise en valeur d'un potentiel énergétique ou la mise en place de systèmes d'irrigation pour mettre en valeur de nouvelles terres et nourrir une population en rapide augmentation – c'est tout un éventail de réactions qui caractérisent les situations de litiges de partage de l'eau, qui vont des relations harmonieuses à la guerre ouverte, en passant par le recours à

des mécanismes institutionnels, informels, par la tension interétatique, l'action diplomatique, le litige ouvert et le conflit armé .

Un responsable turc disait : « Si vous attaquez les puits de pétrole, vous ne faites que bloquer le moteur économique. En coupant l'eau à un pays, c'est la vie que vous détruisez.»

L'eau apparaît donc comme un facteur potentiellement aggravant dans les rapports de force entre états et particulièrement déterminant dans les réactions en chaîne qui peuvent se produire. Le contrôle d'une partie amont d'un fleuve confère a priori un avantage de fait, comme pour la Turquie qui profite de sa situation géographique pour marquer son avantage sur les pays aval.

Israël et la Turquie ont su imposer leurs points de vue dans le domaine de la gestion de l'eau. Il est, cependant, difficile d'établir de règle générale sur l'évolution des conflits au sein des groupes d'états riverains.

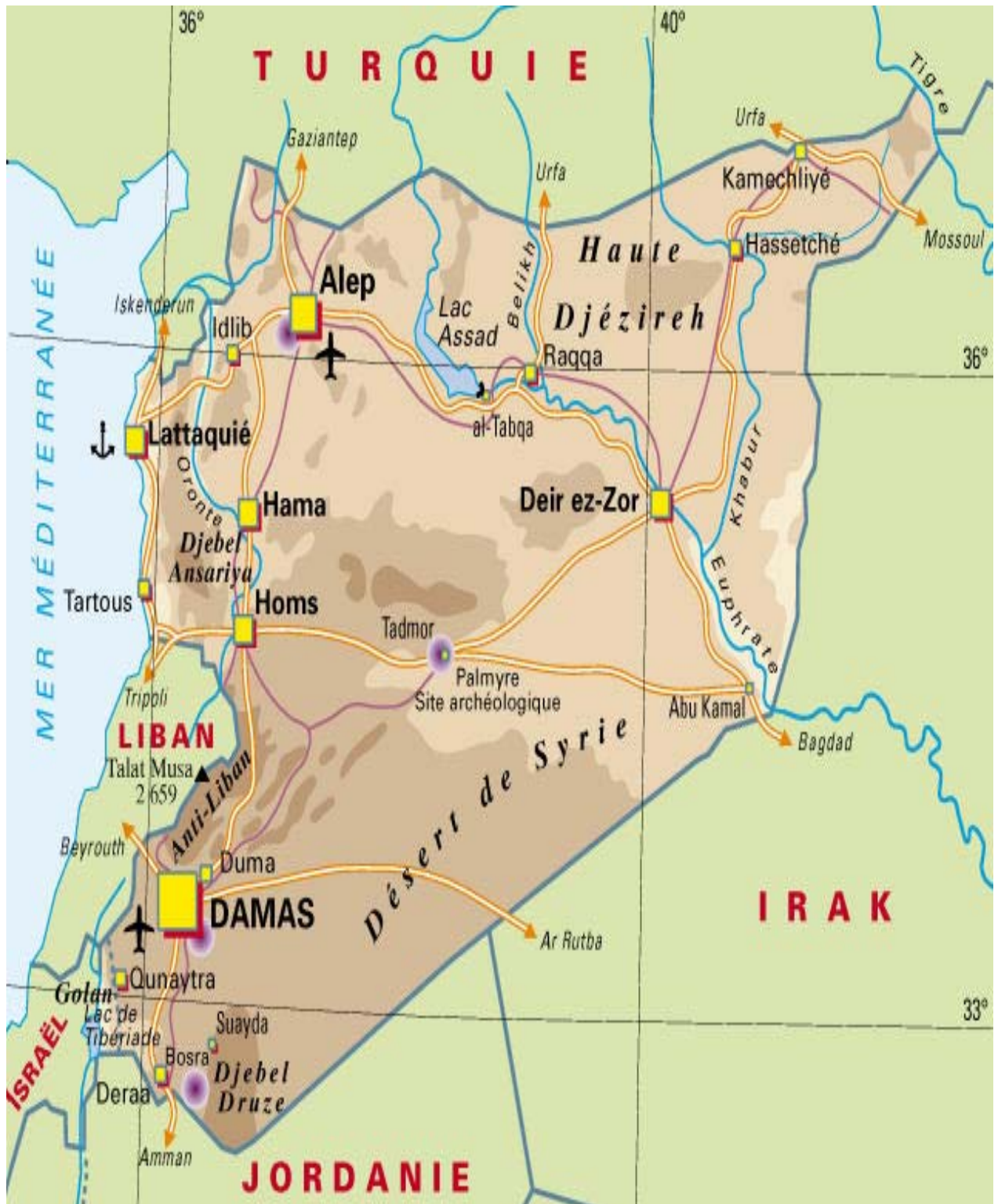
Les divers degrés dans un conflit soulignent deux éléments importants : tout d'abord, une crise aussi aiguë soit-elle, dans le partage de l'eau, ne débouche pas nécessairement sur un conflit. Ensuite, l'eau n'est jamais un facteur unique de développement d'une situation conflictuelle. Les rivalités anciennes, les objectifs politiques et stratégiques, les querelles nationalistes, la perception plus ou moins légitime du degré de menace participent à la naissance et au développement de la tension.

La question de l'eau a donc été de plus en plus envisagée sous l'angle de conflits potentiels que pourrait déclencher son inégale répartition entre des pays dont les besoins augmentent très vite. Or, il ne faut pas négliger le potentiel qui demeure pour la négociation et la coopération régionale dans la gestion de ces questions, même s'il n'en demeure pas moins que même les résultats positifs comme le traité israélo-jordanien de 1994 ne pérennisent pas une harmonie précaire, du fait des équilibres démographiques changeants et des évolutions socio-économiques.

Les relations souvent conflictuelles entretenues avec ses voisins ont placé la Syrie dans une position d'isolement dont elle cherche aujourd'hui à sortir.

ANNEXE

LA SITUATION GEOGRAPHIQUE



BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES EN FRANCAIS

- ∪ SIRONNEAU J., *L'eau, nouvel enjeu stratégique mondial*, Paris, Économica, 1996, 108 p.
- ∪ AYEB H., 1998, *L'eau au Proche-Orient*, Karthala-CEDEJ, 1998, 231 p.
- ∪ MUTIN G., *L'eau dans le Monde Arabe*, Paris, Ellipses, 2000, 156 p.
- ∪ CHAUPRADE A., *Géopolitique. Constantes et changements dans l'histoire*, Paris, Ellipses, 2001, 912 p.
- ∪ CHESNOT C., 2000, *Pénurie d'eau au Proche-Orient*, Le Monde diplomatique, février 1999.
- ∪ CARROUE L., *L'Afrique du Nord et le Proche-Orient*, Nathan, 1996, 191 p.
- ∪ CHAUPRADE A., THUAL F., *Dictionnaire de géopolitique*, Paris, Ellipses, 1998, 621p.

OUVRAGE EN RUSSE

- ∪ DOUGINE A., *Principes de géopolitique*, Moscou, Arctogaia, 1999, 925 p.

ARTICLES DE REVUES ET L'INTERNET

- ∪ *Rapport d'information*, Sénat, #51, session ordinaire de 2000-2001.
- ∪ *La Syrie*, Encyclopédie Encarta, 1998.

Table des matières

INTRODUCTION	4
I. Généralités	5
11. La Syrie (certaines données statistiques)	5
12. Le contenu du problème	6
121. Le bassin du Jourdain	6
122. Les bassins du Tigre et de l'Euphrate	7
II. L'ensemble Liban-Israël-Jordanie-Syrie sur le Jourdain	8
21. Le Jourdain	8
22. Israël et la Syrie	9
221. La position d'Israël	9
222. L'historique des relations arabo-israéliennes	9
223. Les divergences entre Israël et la Syrie	10
23. La Jordanie et la Syrie	14
24. Les relations au sein du triangle : la Jordanie, Israël et la Syrie	16
25. Le Liban et la Syrie	17
III. L'ensemble Turquie-Irak-Syrie sur l'Euphrate et le Tigre	19
31. L'Euphrate et le Tigre	20
32. Les relations au sein du triangle : la Turquie, l'Irak et la Syrie	21
321. La position de l'Irak	23
322. La position de la Turquie	24
323. La position de la Syrie	25
33. La Turquie et la Syrie	26
34. L'Irak et la Syrie	31
35. La Syrie et l'Irak face au GAP	33
36. La Syrie et l'Iran	34
CONCLUSION	36
ANNEXE : Situation géographique	38